

Prévention de la noyade



Attention!





Prévention de la noyade

Sécurité

- Tenez toujours votre bébé lorsque vous lui donnez son bain.
- Restez près des enfants qui sont dans l'eau ou autour d'un plan d'eau.
- Les enfants et les personnes qui ne savent pas nager ou qui sont fragiles doivent porter un gilet de sauvetage.
- Faites clôturer votre piscine.
- Nagez toujours avec un ami ou un adulte.
- Supervisez les enfants et nagez avec eux uniquement lorsque vous n'êtes pas sous l'influence de l'alcool, de drogues ou que vous n'êtes pas distrait par autre chose.
- Nagez seulement dans les piscines et les plans d'eau supervisés. Composez le 3-1-1 pour connaître les horaires et les emplacements.
- Vous pouvez avoir droit à une réduction des frais des cours de natation. Il suffit de remplir le formulaire de demande du programme « Main dans la main » ci-joint et de l'apporter à l'installation récréative la plus près de chez vous. Pour savoir quelles installations sont situées près de chez vous, composez le 3-1-1.

Attention

- Ne vous approchez pas trop des cours d'eau rapides, comme les rivières et les ruisseaux.
- Vérifiez l'eau : sa profondeur, les dangers qu'il pourrait y avoir.
- Composez le 9-1-1 si une personne a des problèmes.
- Ne vous approchez pas si vous voyez l'une des affiches suivantes : « Baignade interdite »; « Danger eau profonde »; « Danger glace mince ».

Pour en savoir plus sur la prévention de la noyade, appelez Santé publique Ottawa au 613-580-6744, poste 28020, et demandez à parler à un interprète, au besoin.

Heures d'ouverture : du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30. Fermé la fin de semaine et les jours fériés.